

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 18 FEVRIER 2016

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 11 février 2016, s'est réuni en session ordinaire à Plazac sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

Nombre de conseillers en exercice : 45 Présents : 36 Votants : 41

Présents : ARNAUD Alain, AUDIBERT Sylvie, AUTEFORT Jean François remplacé par LAPORTE Dominique, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, CARBONNIERE Jacques, COLOMBEL Sylvie, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, EYMERY-FAGET Valérie, FIEVET Annie, GALINAT Henri, GAUTHIER Florence, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, MALVAUD Frédéric, MARTY Raymond, MARZIN Ludovic, MATHIEU Laurent, MENUGE Céline, MERIENNE Jean-Jacques, MONTIEL Michel, MONTORIOL Jean, PORTE Christian, RIGAUDIE TALBOT Colette, ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude remplacé par GOULPIER Jean-Louis, ROUVES Christian, ROYE Bernard, SCHAUER Charles, SIMON Jean Paul, TALET Michel remplacé par Joël CARBONNIERE, TANGUY Yves Marie, VILATTE Claude.

Absents, Excusés : GOURDON Patrick, PIQUES Maryvonne, LABROUSSE Gérard, BAUDRY Josette, TEILLAC Christian, RAYNAL GISSON Brigitte, MANET-CARBONNIERE Nathalie

Pouvoirs : GOURDON Patrick à GALINAT Henri, LABROUSSE Gérard à ARNAUD Alain, BAUDRY Josette à CARBONNIERE Jacques, RAYNAL GISSON Brigitte à MARZIN Ludovic, MANET-CARBONNIERE Nathalie à LACHEZE Jean-Louis.

Secrétaire de séance : LACHEZE Jean-Louis

La séance débute à 20h39.

Philippe LAGARDE souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il passe la parole à Florence GAUTHIER, maire de Plazac, qui remercie la présence de Madame ARGENTIERES, la Trésorière de Montignac, Alain MARCHIER, le correspondant de Sud-Ouest et Monsieur MARTINET de Périgord Rail Plus.

Le Président soumet à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance. Joëlle JOUANNE MONRIBOT précise que la commune de Peyzac Le Moustier ne souhaite pas participer au groupement de commandes pour la création de sites internet.

Le compte rendu de la séance du 14 janvier 2016 est validé à l'unanimité.

Le Président informe que le point concernant la présentation du projet de schéma de mutualisation prévu à l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur MARTINET intervient. Il représente l'association Périgord Rail Plus qui consiste à défendre les lignes ferroviaires en Dordogne. Il explique que la ligne

Périgueux – Agen qui passe par la CCVH est menacée. En effet, les horaires de ces trains sont inadaptés aux besoins des usagers, l'état des lignes se dégrade et ces lignes vont faire l'objet de limitations de vitesse. Cela va entraîner une baisse de fréquentation des trains et à long terme, il est possible que ces lignes soient supprimées.

L'association va donc écrire une lettre à la Région afin de réhabiliter ces lignes et adapter les horaires pour qu'elles soient plus en adéquation avec les besoins des usagers, ce qui permettrait un meilleur accès à la mobilité et notamment l'installation de nouvelles familles sur le territoire. Il est proposé aux élus de la CCVH de signer ce projet afin qu'il ait plus d'impact.

2016-11 Compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

Le Président présente et commente le compte administratif 2015 puis quitte la séance.

Il explique par chapitre et par compte les différences observées entre le CA 2014, le BP 2015 et le CA 2015.

Monsieur Gérard DEZENCLOS, Vice-président, prend la présidence de la séance.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Compte administratif et les résultats 2015 ;

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Budget principal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2015				
Opérations 2015	5 887 989.09	6 452 102.48	2 441 356.53	2 118 580.71
Résultats exercice		564 113.39	322 775.82	
Reports 2014		300 000.00	225 540.18	
Résultats de clôture		864 113.39	548 316.00	
Restes à réaliser			684 387.08	982 401.48
Résultats définitifs		864 113.39	250 301.60	

Il est précisé que le déficit d'investissement est lié à l'attente de subventions notamment pour les travaux de la maison de l'enfance.

Pour les dépenses de fonctionnement la plupart des écarts entre le CA 2014 et le CA 2015 sont liés à la mise en place de la nouvelle maison de l'enfance et du service urbanisme qui ont entraîné plus de charges.

Colette RIGAUDIE TALBOT demande d'où vient le montant élevé des subventions versées à l'Amicale Laïque de Montignac. Ardéoin BOUCHEKIF répond que l'Amicale Laïque assurant la gestion de services à l'enfance, les subventions compensent ces prestations.

L'augmentation du FPIC dans les recettes de fonctionnement compense la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Les subventions plus importantes que prévu viennent principalement du PLU Intercommunal et des actions menées dans le cadre de l'Agenda 21.

En ce qui concerne l'investissement, la Maison de l'Enfance est en attente d'attribution de 300 000 € de subventions. Cependant, les subventions de la part de l'Europe ne sont pas certaines.

2016-12 Compte administratif 2015 du budget annexe du SPANC

Le Président ayant quitté la séance, Monsieur Gérard Dézenclos, Vice-président, prend la présidence de la séance.

Il présente et commente le compte administratif 2015.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Compte administratif et les résultats 2015 ;

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Budget Annexe SPANC	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2015	153 338.92	148 698.89		12 660.98
Résultats exercice	4 640.03			12 660.98
Reports 2014		11 127.90		31 454.48
Résultats de clôture		6 487.87		44 115.46

Le déficit en fonctionnement est dû à la diminution de contrôles d'assainissement et aux changements au sein du personnel du fait du départ d'un agent au service urbanisme, le congé maternité d'un autre agent, le recrutement et la formation d'un emploi d'avenir, ainsi que les problèmes de santé d'un agent. Joël CARBONNIERE demande pourquoi il y a moins de subventions de l'Agence de l'Eau que prévu au budget, ces sommes correspondent aux programmes de réhabilitation qui se poursuivront sur 2016, le solde sera donc versé cette année.

2016-13 Compte administratif 2015 du budget annexe de la ZAE du Bareil

Le Président ayant quitté la séance, Monsieur Gérard Dézenclos, Vice-président, prend la présidence de la séance.

Il présente et commente le compte administratif 2015.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Compte administratif et les résultats 2015 ;

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Budget Annexe ZAE du Bareil	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Administratif 2015				
Opérations 2015	0	0	0	0
Reports 2014		21 798.52	21 329.00	
Résultats de clôture		21 798.52	21 329.00	

2016-14 Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2015 – Budget principal de la communauté de communes Vallée de l'Homme

Monsieur le Président informe l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le trésorier en poste à Montignac et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la collectivité.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Gérard DEZENCLOS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le compte de gestion du Receveur, pour le budget principal de la communauté de communes de la vallée de l'Homme pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2016-15 Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2015 – Budget Annexe du SPANC

Monsieur le Président informe l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le trésorier en poste à Montignac et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la collectivité. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Gérard DEZENCLOS,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le compte de gestion du Receveur, pour le budget annexe du SPANC pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2016-16 Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2015 – Budget Annexe de la ZAE du Bareil

Monsieur le Président informe l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le trésorier en poste à Montignac et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la collectivité.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Gérard DEZENCLOS,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le compte de gestion du Receveur, pour le budget annexe de la ZAE du Bareil pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2016-17 Présentation du dossier déposé dans la cadre de l'appel à projets TEP-CV « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Monsieur Le Président explique que la CCVH a été sollicitée par le service territorial de la DDT pour répondre à un appel à projets du Ministère de l'Environnement : « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Sur la base des démarches engagées avec l'Agenda 21 et l'Opération Grand Site, la CCVH a été repérée comme territoire susceptible de présenter un dossier en cohérence avec les objectifs nationaux proposés.

« Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. »

Ministère de l'environnement

Un dossier a été déposé sur la base de projets déjà réfléchis dans le cadre de la politique globale de la collectivité en matière de développement durable.

Le Président présente les actions qui composent le programme du dossier TEP-CV de la communauté de communes :

n°	: Objet	Porteur de l'opération	Coût d'objectif subventionnable	Taux TEP-CV	Montant TEP-CV	Date de début de l'opération
Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public						
1	Construire un siège administratif exemplaire en matière énergétique	CCVH	71 196,25 €	80%	56 957,00 €	Fin 2016 2017
2	Rénover thermiquement un bâtiment administratif	CCVH	165 000,00 €	80%	132 000,00 €	2016
3	Réaliser le diagnostic énergétique des bâtiments publics du territoire	CCVH	77 760,00 €	80%	62 208,00 €	2017
Diminution des gaz à effet de serre, et des pollutions liées aux transports						
4	Créer un espace de coworking	CCVH	115 000,00 €	61%	70 035,00 €	2016
5	Développer le covoiturage local	CCVH	29 000,00 €	80%	23 200,00 €	2017
6	Développer la pratique du vélo	CCVH	45 500,00 €	80%	36 400,00 €	2016-2017
7	Aménager un itinéraire pédestre en zone humide	Pôle International de la Préhistoire OU Grand Site Vallée de la Vézère	20 000,00 €	60%	12 000,00 €	2016-2017
Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable						
8	Réaliser une charte de signalisation sur le territoire du grand de site vallée Vézère	CCVH	50 000,00 €	80%	40 000,00 €	2017
9	développer les circuits courts : réalisation d'une étude foncière agricole	CCVH	30 000,00 €	80%	24 000,00 €	2016
Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux						
10	Promouvoir la pratique du ménage sain	CCVH	22 000,00 €	80%	17 600,00 €	2016-2017
11	Promouvoir l'itinérance douce : édition d'un carnet de voyage	Pôle International de la Préhistoire OU Grand Site Vallée de la Vézère	8 000,00 €	80%	6 400,00 €	2016
12	Promouvoir le développement durable : création d'un journal	CCVH	24 000,00 €	80%	19 200,00 €	2016
	Total		657 456,25 €		500 00,00 €	

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide le programme d'actions présenté ci-dessus

Sollicite les financements indiqués

Autorise le Président à signer la convention proposée dans le cadre de l'Appel à projets Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Philippe LAGARDE précise que le futur siège administratif sera économe en matière énergétique et pourra produire de l'énergie grâce au photovoltaïque.

La rénovation thermique du bâtiment administratif de Montignac pourrait concerner les murs et les fenêtres car ils sont actuellement peu isolants et entraînent une consommation d'énergie importante. La création de l'espace coworking consiste en l'aménagement du rez de chaussée du bâtiment de Montignac.

Pour le développement de la pratique du vélo, la CCVH mettrait en place des moyens de communication afin d'encourager les usagers à utiliser ce moyen de transport.

Une charte de signalisation sur le territoire du projet Grand Site serait l'équivalent d'un règlement local de publicité.

Le développement des circuits courts serait dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Jean-Paul SIMON demande en quoi consiste l'itinérance douce. Cela regroupe les différents moyens de transport sans moteur.

2016-18 Choix du bureau d'études pour le PLU Intercommunal

Conformément à la délibération 2015-109 du 5 novembre 2015 Monsieur Le Président rappelle que l'appel d'offres pour la réalisation des études du PLUI a été lancé en fin d'année. Les candidatures réceptionnées le 14 janvier ont été examinées par la commission d'achat.

Il présente le détail des offres reçues, rappelle les critères du règlement de consultation, les éléments de l'analyse des offres effectuée par la commission achat.

La commission propose de retenir l'offre du Cabinet Noël.

Les arguments en faveur du cabinet retenu par la commission sont :

- l'expérience du cabinet Noël sur le PLUI et sur le territoire
- la composition de l'équipe pluridisciplinaire mobilisée
- la qualité du dossier présenté aussi bien en termes de méthodologie que de technicité
- le travail proposé par le biais des options qui apportent une réelle plus value à l'étude de base
- la décomposition du prix prend en compte la demande de la collectivité en matière de prise en charge des frais de reproduction. Les autres dossiers n'intègrent pas ces coûts. La comparaison du prix a donc été effectuée sur la base du dossier PLUI hors frais de reproduction pour plus d'équité. Le cabinet Noël est alors classé en deuxième position sur ce seul critère.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer les pièces du marché avec le cabinet Noël sur la base suivante :

- Etude PLUI (incluant les frais de reproduction) : 158 925 €
- Option étude économique : 17 400 €
- Option étude d'analyse du bâti : 8 700 €
- L'option sur le logement ne serait pas retenue car elle impliquerait la mise en place d'outils opérationnels qui ne sont pas réalisables à ce jour.

Jean-Paul SIMON demande quels sont les objectifs de l'analyse du bâti. Philippe LAGARDE répond que cela permettra d'avoir des recommandations pour les futurs pétitionnaires et de déterminer un règlement spécifique à chaque secteur. Le bureau d'étude va travailler sur la partie d'intégration paysagère prévue dans le règlement.

Colette RIGAUDIE TALBOT pense qu'il aurait peut-être été plus opportun de choisir le bureau d'études Be HLC compte tenu de leur travail satisfaisant et du prix plus intéressant qu'ils proposent. Philippe LAGARDE répond que le cabinet Noël a de l'expérience avec davantage de communes sur le territoire. Jean-Louis LACHEZE ajoute qu'il est plus en adéquation avec ce qui était demandé par la commission d'achat car le prix n'est pas le seul critère de sélection, il représente 30 % de la note finale. Isabelle DAUMAS CASTANET affirme, pour avoir travaillé avec le cabinet Noël, qu'ils ont une bonne connaissance du territoire et du PLUI, et qu'ils sont très disponibles.

2016-19 Convention avec Be-HLC pour l'achèvement de la révision de la carte communale de Saint Amand de Coly

Monsieur Le Président explique que la commune de Saint Amand de Coly avait engagé une révision de sa carte communale début 2013, un contrat avec le bureau d'études Be HLC avait été signé par la mairie.

Après avoir vérifié la possibilité d'achever la procédure rapidement et en accord avec la commune, il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec ce bureau d'études pour terminer le travail engagé.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention avec Be HLC pour la poursuite de la procédure de révision de la carte communale de Saint Amand de Coly.

Coût de l'achèvement de la procédure 6048.75 € HT, 7258.50 € TTC :

- Evaluation environnementale : 2000 €
- Réunion publique pré-enquête publique : 500 €
- Dossier enquête publique : 2548.75 €
- Dossier approbation : 1000 €

2016-20 Renouvellement de la convention de mise à disposition de service avec la mairie du Bugue pour la veille et l'entretien du balisage PIPR et Espace VTT

Monsieur Le Président explique qu'afin de remettre en état le balisage des itinéraires de randonnées, une convention a été signée en 2015 avec la mairie du Bugue pour la mise à disposition de son service des sports pour assurer la veille et l'entretien du balisage PDIPR et VTT. La mise à disposition dans le cadre de cette convention signée à titre d'essai, ayant été concluante, il est proposé de la renouveler avec effet rétroactif au 1^{ier} janvier 2016 sous forme de mise à disposition de service d'une durée de 1 an avec tacite reconduction.

Le service sera mis à disposition à raison de 6 heures de travail par semaine sur les périodes scolaires. La commune du Bugue facturera à la CCVH le salaire et les charges afférentes pour ce temps de travail mutualisé.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention proposée avec la mairie du Bugue pour une mise à disposition de service pour la veille et l'entretien du balisage des itinéraires PDIPR et Espace VTT.

2016-21 Conventions de mise à disposition de locaux pour l'exercice de la compétence périscolaire avec les communes de Campagne, Journiac, Saint Chamassy et Tursac

Monsieur Le Président rappelle que la communauté de communes exerce la compétence périscolaire incluant les temps d'accueil avant et après l'école et les temps d'activités périscolaires induits par la réforme des rythmes scolaires.

Ces activités sont organisées dans des locaux communaux mis à disposition à la CCVH. A la date de la prise de compétence des conventions de mise à disposition de services et de locaux avaient été signées avec les communes, les services ayant été intégrés à la communauté de communes, il est proposé de signer des conventions avec les communes suivantes : Campagne, Journiac, Saint Chamassy et Tursac pour la seule mise à disposition des locaux.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition de locaux communaux pour l'exercice de la compétence périscolaire avec les communes de Campagne, Journiac, Saint Chamassy et Tursac.

2016-22 Définition du coût unitaire d'intervention de la mise à disposition des services intercommunaux à la mairie de Montignac pour la restauration scolaire

Monsieur Le Président rappelle qu'une convention existe entre la mairie de Montignac et la CCVH pour la mise à disposition des services intercommunaux pour l'encadrement de la restauration scolaire.

Afin de faciliter la gestion de cette convention, il propose de définir le coût unitaire d'intervention pour la refacturation du service.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de définir le coût unitaire d'intervention de la mise à disposition des services intercommunaux à la mairie de Montignac pour la restauration scolaire à 23.14 €.

Autorise le Président à signer les pièces nécessaires au dossier.

Questions diverses

Gérard DEZENCLOS informe que la commune de Peyzac le Moustier souhaite une révision totale des zonages d'assainissement non collectif mais qu'il est plutôt envisageable de faire une révision partielle.

Philippe LAGARDE rappelle que les compétences de la CCVH vont s'étendre au social et aux ZAE en 2017. Il propose de faire réaliser une étude financière à un cabinet pour étudier l'opportunité d'un éventuel passage en FPU.

Joël CARBONNIERE informe que le site internet de Grand Site Vallée Vézère n'est pas mis à jour.

Le prochain conseil communautaire aura probablement lieu le 7 avril.